



Pour diffusion immédiate

---

## **L'AEMQ SE RÉJOUIT DE LA CRÉATION DE L'AIRE PROTÉGÉE DES LACS VAUDRAY ET JOANNÈS.**

**Rouyn-Noranda, le 17 janvier 2007.** L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) se réjouit du fait que le processus de fixation des limites territoriales de la nouvelle Réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès soit enfin terminé et que le Gouvernement du Québec ait créé par décret cette nouvelle aire protégée.

Après analyse détaillée du décret publié dans la Gazette du 3 janvier 2007, l'AEMQ se déclare satisfaite du fait que les droits miniers dans le secteur aient été exclus des limites de l'aire protégée, ce qui permettra aux détenteurs de titres miniers de poursuivre leurs travaux d'exploration le long de la Faille Cadillac située juste au nord de la réserve. De même, le décret confirme que les baux de villégiature sont exclus de la réserve et que les villégiateurs pourront, tout comme les détenteurs de droits miniers, conserver tous leurs privilèges et droits acquis, et ce, sans être soumis aux règles du plan de conservation de la réserve.

L'industrie minière a toujours été au cœur du développement de l'Abitibi. Actuellement, de nombreux projets d'exploration et d'exploitation permettront des investissements dépassant le milliard de dollars dans la région au cours des prochaines années, créant des centaines d'emplois durables.

Dans un mémoire déposé dans le cadre de la Conférence annuelle des ministres des Mines et de l'Énergie du Canada en 2005 et toujours disponible sur le site Internet de l'association, l'AEMQ avait fait des recommandations précises afin de s'assurer que les aires protégées ne soient pas implantées sur des zones à fort potentiel minier telles que la faille Cadillac en Abitibi. Nous constatons que dans le cas des lacs Vaudray et Joannès le gouvernement a donné suite à cette recommandation.

L'AEMQ croit fermement à l'importance de la création d'aires protégées. Elle est également convaincue que la cohabitation des différents usages sur le territoire québécois est réalisable dans le respect des besoins et des potentiels de développement des ressources minérales.

- 30 -

Sources : Jean-Pierre Thomassin, M.B.A., directeur général  
Gérald Riverin, géo., PhD, Président  
Association de l'exploration minière du Québec  
Téléphone : (819) 762-1599  
Site Internet : [www.aemq.org](http://www.aemq.org)